

Pique-nique, soccer, pétanque, fête, baignade, jeu libre, détente, marche : Les parcs sont des lieux de choix pour les activités physiques et sociales. Les citoyens aiment fréquenter les parcs récréatifs et en retirent de nombreux bénéfices.

Lorsqu'on y ajoute une gamme d'activités et de services diversifiés, on encourage davantage la fréquentation des parcs par tous.

AMÉNAGEMENT DE PARCS RÉCRÉATIFS

POURQUOI CETTE INTERVENTION EST-ELLE IMPORTANTE?

Habiter à proximité d'un parc contribue à améliorer le bien-être et offre plus d'occasions pour la population de faire de l'activité physique, favorise les contacts sociaux et le développement sain de l'enfant, tout en réduisant le stress. La fréquentation des parcs est influencée par différents facteurs tels que leur proximité, leur accessibilité, leur état (entretien, présence d'équipement, etc.) et leur niveau de sécurité réelle et perçue. L'offre d'activités encadrées contribue également à maximiser leur utilisation, et ce, même dans les secteurs défavorisés [1].

Lorsque les parcs s'accompagnent de jardins communautaires, la culture de petits lopins de terre favorise une saine alimentation par l'accès à des fruits et légumes frais en été.



BON À SAVOIR

Les parcs récréatifs peuvent comprendre les terrains et plans d'eau extérieurs qui sont aménagés pour le jeu, la pratique d'activités physiques et de sports, ainsi que les terrains pour le jardinage communautaire ou collectif. Les parcs récréatifs peuvent aussi inclure des aires de repos et de services de même que des lieux de rassemblements communautaires.

Principe

Maximiser la fréquence et la durée de contact avec la nature

Impacts sur la santé et la qualité de vie des citoyens

- ↑ Activité physique
- ↑ Contacts sociaux
- ↑ Qualité de l'air
- ↓ Îlots de chaleur urbains

- ↓ Maladies cardiovasculaires et respiratoires
- ↑ Contrôle du poids
- ↑ Développement sain de l'enfant
- ↑ Qualité du sommeil et de la concentration
- ↑ Bien-être mental
- ↓ Stress, anxiété, dépression

BÉNÉFICES POUR LA MUNICIPALITÉ ET LA COMMUNAUTÉ :

Aménager des parcs récréatifs :

- Favorise la qualité de vie et contribue à attirer de nouvelles familles et employeurs, tout en facilitant l'intégration des nouveaux arrivants ;
- accroît la valeur foncière des terrains à proximité ;
- augmente la cohésion sociale et le sentiment d'appartenance à la communauté ;
- améliore le sentiment de sécurité et contribue à diminuer la criminalité (vandalisme, etc.) ;
- accroît les comportements écocitoyens ;
- améliore la qualité de l'air ;
- offre des îlots de fraîcheur ;
- diminue les nuisances causées par le bruit ;
- favorise l'absorption des eaux pluviales, diminue les risques d'inondations et d'érosion ;
- contribue à la création et au maintien d'une biodiversité ;
- encourage l'activité économique (lieux pour tournois, festivals, etc.).

COMMENT PEUT-ON LE FAIRE ?

Afin de maximiser les bénéfices pour la population, il importe de suivre les grandes étapes du processus d'aménagement d'un parc.

LA PLANIFICATION :

La planification des parcs s'inscrit dans une perspective de développement durable. Elle s'appuie sur les orientations prises par les élus et tient compte des besoins de la population et des tendances. La planification vise l'ensemble des parcs de la municipalité et implique que l'aménagement soit coordonné avec plusieurs services tels que les loisirs, l'urbanisme, les communications, les travaux publics ainsi qu'avec les professionnels concernés, en précisant les rôles et mandats de chacun. Elle doit aussi permettre d'effectuer des mises à jour ou des modifications au besoin.

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC, le plan d'urbanisme de la municipalité, de même que le plan directeur des parcs et espaces verts, sont des outils incontournables pour orienter la planification. Le plan directeur des parcs et espaces verts est particulièrement intéressant pour cadrer l'ensemble des interventions si l'on dispose de plusieurs parcs dans la municipalité. Il permet de définir les orientations de la municipalité, de planifier le réseau de parcs, de dresser un plan d'action et de prioriser les projets. Peu importe la taille d'un parc, celui-ci doit être planifié comme faisant partie d'un ensemble, d'une vision globale et durable.

En plus de la vision de la municipalité, la planification s'attarde aux éléments suivants :

- L'identification des besoins des différentes clientèles ;
- L'état de situation (analyse des parcs existants tel que l'achalandage et l'utilisation réelle) ;
- La typologie de parc souhaitée (vocation) ;
- L'exploration des tendances ;
- L'inventaire des ressources (matérielles, financières et humaines) ;
- Les particularités du terrain (aspects naturels à mettre en valeur, type de sol et superficie).



FACTEUR DE SUCCÈS

La consultation auprès des citoyens, favorise leur engagement envers le projet de parcs ainsi que son utilisation et sa pérennité.



COVID-19

La mise en place d'aménagement et de projet de verdissement, est une opportunité d'augmenter l'accès à des lieux favorisant la santé et le bien-être, tout en respectant les mesures de distanciation physique. De plus, suite à cette pandémie, il est envisagé qu'il y aura une plus grande demande pour des parcs et espaces verts situés à proximité des quartiers.

Document PDF : bit.ly/2YRRUSi

Le réseau des parcs doit offrir une diversité d'équipements, de services et d'activités pour répondre aux besoins de tous, qu'il s'agisse de différentes clientèles (enfants, adolescents, adultes ou aînés) ou de groupes spécifiques (associations sportives, milieux de garde, camps de jour ou communautés culturelles). Afin d'assurer l'adhésion des citoyens et de différentes organisations, il est important de mettre en place une structure de concertation et de participation citoyenne dès le début du projet. Il faut également porter une attention particulière à l'accessibilité universelle en assurant l'accès à des activités, des espaces et des équipements pour tous.

Des aménagements intéressants n'impliquent pas nécessairement d'investissements financiers importants. Opter pour des aménagements naturels ou multifonctionnels adaptés à plusieurs clientèles ou activités, peut notamment contribuer à réduire les coûts.

Le tableau ci-dessous, présente un aperçu des superficies associées à chaque type de parc et des distances qui devraient les séparer des domiciles pour maximiser leur accessibilité. Les informations apparaissant au tableau ne constituent pas des normes, mais servent de guide à la planification des parcs et espaces verts. Les informations présentées ici s'inspirent de plusieurs sources et guides.

Tableau 1. Superficies et distances au lieu de résidence recommandées par types de parcs.

TYPLOGIE	SUPERFICIE	DISTANCE DU DOMICILE
Îlots de verdure, mini-parc et placette : Petit espace aménagé pour permettre le repos, la détente.	Moins de 3 000 m ²	Moins de 400 m
Parc de voisinage : Destiné aux habitants résidant à proximité.	Entre 3 000 m ² et 10 000 m ² 5 000 m ² /1000 habitants + 15 000 m ²	400 à 800 m ou 5 minutes à pied
Parc de quartier ou secteur : Destiné aux résidents du quartier ou du secteur.	4 000 à 8 000 m ² /1 000 habitants	Jusqu'à 1,5 km ou 10 à 15 minutes de marche
Parc-école : Destiné aux élèves et aux résidents du quartier.	Plus de 30 000 m ² (3 ha)	Jusqu'à 1,5 km ou 10 à 15 minutes de marche
Parc municipal : Destiné à tous les citoyens de la municipalité.	50 000 m ² 2 ha/1 000 habitants	Distance variable. Accessible à vélo et en transport collectif
Parc régional : Destiné aux habitants d'une région, il dessert un plus grand territoire.	Superficie variable	Distance variable. Accessible à vélo et en transport collectif



BON À SAVOIR | SUPERFICIE DE PARC PAR HABITANT

Selon un standard utilisé dans plusieurs pays et municipalités, les besoins en parcs à l'échelle d'une ville sont estimés à 2,5 ha par 1 000 habitants.



RÉFÉRENCE

Pour en savoir plus sur l'accessibilité universelle :



Critères d'accessibilité universelle : Déficience visuelle

Institut Nazareth et Louis-Braille (INLB) et Société Logique, 2014

Document PDF : bit.ly/311fadB

LA CONCEPTION :

La conception d'un parc tient compte de sa typologie, des caractéristiques du terrain, des éléments à intégrer, des contraintes et de l'aménagement de zones adaptées aux différentes clientèles (ex. : zones de repos, de pique-nique et de services).

La conception prévoit aussi les usages actuels et futurs, et tient compte de l'entretien, tant des équipements que des végétaux. De plus, un parc doit disposer d'une signalisation et d'un éclairage adéquats tout en étant accessible, bien entretenu et sécuritaire (ex. : équipements conformes aux normes, matériaux résistants au feu et au vandalisme). Les sentiers sont pensés en fonction des besoins de circulation (usagers, entretien, urgence) et de leur utilisation pendant les quatre saisons.

Un parc doit aussi disposer d'équipements adéquats, comme des aires de jeux appropriées aux différents âges des enfants, des sentiers, des bancs, des fontaines d'eau, des tables à pique-nique et des toilettes pour assurer leur utilisation optimale, tout en tenant compte des considérations techniques.

La sécurité des usagers ne se résume pas qu'aux aspects de l'aménagement physique d'un parc. Le sentiment de sécurité perçu par les utilisateurs doit également être considéré.

L'achalandage et la mise en place de moyens pour assurer la surveillance, contribuent au sentiment de sécurité, favorisent la fréquentation du parc et limitent les actes de vandalisme.

Les composantes retenues se retrouvent dans le plan-concept (plan préliminaire ou plan d'implantation) réalisé à cette étape. Ce dernier est assorti d'une estimation des coûts qui servira à préparer les devis pour les appels d'offres. Avant de passer à l'étape de la réalisation, il est important de valider le plan-concept auprès des différents services de la municipalité et de ses partenaires. Il en résultera un plan final qui aura l'adhésion de tous.

LA RÉALISATION :

La phase de réalisation regroupe principalement des étapes d'ordre technique : Devis, démarche d'appel d'offres, attribution des contrats, réalisation des travaux, inspections et approbations finales des travaux. Comme le prévoit la loi reconnaissant l'autonomie municipale, des règles sont établies pour l'attribution des contrats selon les montants des projets et doivent être intégrées dans la réglementation municipale. L'attribution d'un contrat de gré à gré, l'appel d'offres sur invitation ou l'appel d'offres public, sont les trois options les plus fréquemment utilisées pour les projets d'aménagement de parcs.

La réalisation des travaux, de même que leur approbation (inspection), font partie des étapes à réaliser pour produire un rapport qui permettra de rendre compte de ce qui a été fait, mais aussi de s'appuyer sur l'expérience acquise pour la réalisation future d'un projet similaire.



RÉFÉRENCES

Consultez le guide du Projet Espaces pour plus d'informations sur la sécurité



Page Web : bit.ly/3SAFx5f

Consultez le Guide des aires et des appareils de jeu



Document PDF : bit.ly/3k4zeCW

L'ENTRETIEN :

La mise en place d'un programme d'entretien régulier permet de prolonger la durée de vie des équipements, d'assurer la sécurité et rend l'utilisation des parcs plus agréable. Pour ce faire, il faut planifier l'entretien, nommer un responsable, effectuer une vérification régulière à l'aide d'outils de gestion, passer à l'action lorsque nécessaire, garder des traces des vérifications et des actions entreprises et informer les citoyens de ces opérations.

La mise en place d'un registre est souhaitable afin de conserver les grilles d'inspection et les rapports concernant les corrections ou les réparations effectuées sur les équipements.

EXEMPLES D'AUTRES INITIATIVES

- Intégrer un programme de gestion de l'herbe à poux¹ ;
- Installer et entretenir l'affichage conforme aux lois en vigueur sur l'usage du tabac et du cannabis, fumés ou vapotés, dans les parcs².

LA PROMOTION ET L'ANIMATION :

La promotion et l'animation des parcs, favorisent leur fréquentation et optimisent l'utilisation de tous leurs services et installations. Une bonne connaissance du site (aménagements, services, fréquentation selon les heures d'affluence et les saisons), ainsi que des intérêts et besoins des différentes clientèles (ex. : sondage citoyens) contribuent à offrir une programmation adaptée. Une animation régulière et des activités de qualité, permettront d'enrichir l'expérience des utilisateurs.

Le plan de communication de la municipalité devrait inclure la promotion des parcs ou des actions spécifiques pour faire connaître ce qu'ils offrent et ce qu'on peut y faire. Une promotion régulière des parcs est importante pour les faire connaître à la population, mais aussi aux groupes ciblés et aux organismes du milieu. L'inauguration du parc à la fin des travaux (aménagement ou réfection) est un excellent moyen de faire connaître ses équipements et la programmation qui y est associée.

ACCROÎTRE LES BÉNÉFICES POUR LES POPULATIONS VULNÉRABLES



Lors de l'aménagement de parcs, les communautés les plus vulnérables devraient être privilégiées. En effet, les bénéfices procurés par les parcs s'avèrent généralement plus grands chez les personnes vivant dans les secteurs défavorisés. Toutefois, la distance entre les parcs et le domicile limite leur fréquentation. Aménager des parcs facilement accessibles par transport actif et collectif dans ces secteurs, facilite leur accessibilité et accroît leur fréquentation.



BON À SAVOIR | CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS

Lors d'une demande de permis de lotissement ou de permis de construction, le pouvoir d'obliger le requérant (le promoteur) à céder gratuitement une partie du site ou à payer une contribution financière peut aider la municipalité à établir, agrandir et aménager des parcs ou des terrains de jeux ainsi qu'à protéger des espaces naturels.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut prévoir cette disposition dans son règlement de lotissement ou de zonage. Pour plus d'informations, consultez le Guide explicatif - La contribution aux fins de parcs du MAMH (voir section OUTILS à la p. 7).

¹ Pour en savoir plus, consultez la page [Herbe à poux](#) de l'Extranet santémontérégie.

² Vous trouverez des modèles d'affiches gratuits produites par la Direction de santé publique de la Montérégie dans la section [Aménagement de parcs et espaces verts sans fumée](#) de l'Extranet santémontérégie.

EXEMPLES INSPIRANTS

Figure 1. Place Cartier, mini-parc, Saint-Lambert



Source : DSPu Montérégie.

Figure 2. Parc du Petit-Rapide, pente à glisser, Beloeil



Source : DSPu Montérégie.

Figure 3. Parc du Portageur, activités variées, Varennes



Source : Ville de Varennes, 2011.

Figure 4. Parc des Éperviers, jeux d'eau, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot



Source : DSPu Montérégie.

RESSOURCES

?

LE SAVIEZ-VOUS ?

Les **Centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS)** peuvent vous accompagner pour rendre vos communautés plus saines et faire des choix qui auront un impact positif sur la qualité de vie de vos citoyens.



Contactez-nous!



Outils



Ma ville en toute confiance - Guide des meilleures pratiques
Union des municipalités du Québec, 2009

Document PDF : bit.ly/2ECMtJn



Guide d'aménagement d'un parc municipal
Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines, 2016

Page Web : bit.ly/2PDy7Pb



Guide d'analyse de l'expérience inclusive en parc urbain
UQTR, UdeM, McGill, REPAR, OPHQ, 2018

Document PDF : bit.ly/35IFGd2



Guide explicatif - La contribution aux fins de parcs
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019

Document PDF : bit.ly/38UJbix



Projet Espaces
Propose de nombreuses fiches ainsi que des outils pratiques gratuits pour l'aménagement des parcs publics.

Page Web : bit.ly/3amRT9i



De l'idée à l'inauguration - Aménager un parc municipal en 5 phases
Conseil Sport Loisir de l'Estrie, Loisir et Sport Montérégie, 2019

Document PDF : bit.ly/2Xk7zJD



Arbre-Évolution
Reboisement, aménagement agroforestier, sensibilisation citoyenne et de technologie carbone.

Page Web : bit.ly/3rh4dDp



Répertoire des guides d'aménagement en sport, loisir et plein-air
Guide Sports Loisirs

Page Web : bit.ly/3GnY1xA



Organismes



Loisir et sport Montérégie
Offre plusieurs services tels que la formation sur la sécurité dans les aires de jeu, l'accès à l'application Parc-O-Mètre et le service gratuit de prêt de matériel de plein air.

Site Web : loisir.qc.ca

Service de soutien à la communauté (SAC)

- Centre de réadaptation en déficience physique
Tél. 1 800 667-4369
Courriel : psac.cmr16@ssss.gouv.qc.ca
- Déficience visuelle (Institut Nazareth et Louis-Braille)
Site Web : inlb.qc.ca
Tél. 1 800 361-7063
Courriel : formation.inlb@ssss.gouv.qc.ca

Citation suggérée :

Direction de santé publique de la Montérégie. (2021). *Fiche intervention - Aménagement de parcs récréatifs*. Répertoire de fiches pour des communautés saines et durables. Longueuil : Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre. 7 p.

Références :

- Beaudoin, M. & Levasseur, M.E. (2017). Verdir les villes pour la santé de la population, revue de littérature. Institut national de santé publique du Québec. Repéré à bit.ly/2Z01OBn